

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121913

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121913

Objet de la délibération
TARIFS ACTIVITES PERI-SCOLAIRES POUR MATERNELS ET PRIMAIRES ET MERCREDIS RECREATIFS RECREATIFS ANNEE 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 19/12/2025

Et  
Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

**Présents :** ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAÏN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

**Absents excusés :** DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

**Absents:** LEBRUN Nathalie

**A été nommé(e) secrétaire :** Madame Aurore PROUVEUR

**Objet de la délibération :** TARIFS ACTIVITES PERI-SCOLAIRES POUR MATERNELS ET PRIMAIRES ET MERCREDIS RECREATIFS ANNEE 2026

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, rappelle le contexte de relation avec la Caisse d'Allocations Familiales : plusieurs activités concernant la garderie, l'animation scolaire ludique et les mercredis récréatifs du public enfant font l'objet de subventions de cet organisme. La contrepartie comporte notamment l'exigence d'une modulation des tarifs en fonction du quotient familial.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'exercice précédent étant précisé que les tarifs sont stabilisés depuis deux années consécutives.

Coefficient	0 6	0 8	1	1 2	1 4
Quotient familial	De 0 à 700	De 701 à 950	De 951 à 1200	De 1201 à 1400	> à 1400
Animation ludique 1h	1 28 €	1 70 €	2 12 €	2 55 €	2 97 €
Animation ludique 2h	1 68 €	2 24 €	2 80 €	3 36 €	3 92 €
Mercredis Récréatifs	3 29 €	4 38 €	5 47 €	6 57 €	7 66 €
Ligne barème 14 à zéro	0 75 €	/	/	/	/

Précisons qu'en ce qui concerne le coût de 0.75 € pour la fréquentation de l'animation scolaire ludique (1h ou 2h), celui-ci est réservé aux parents domiciliés à Willems et dont les enfants fréquentent l'école primaire "Condorcet" : ils doivent être non assujettis à l'impôt sur le revenu (montant zéro figurant sur la ligne 14 de l'avis d'impôt, intitulée " impôts sur les revenus soumis à barème", décote comprise).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/12/2025  
Le Maire  
Thierry ROLLAND



A handwritten signature in black ink, appearing to be "TRP", is located to the right of the official seal.